

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance d'installation du 2 juin 2015 à 20heures

Présidence Mme Distasi

Présents Mmes C. Chiriatti, I. Martinez et A. Mathys
 MM. C. Brülhart, M. Da Costa, E. Fillet, J. Grand, T. Hunziker,
 L. Luisoni, R. Madarasz, D. Nicole, B. Riedweg, F. Sandoz, P. Waldispühl,
 M. Zwahlen

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Monsieur Riedweg, doyen d'âge du Conseil et, à ce titre, Président, ouvre la séance. Il excuse l'absence de Madame Aline Wohlgemuth qui sera donc appelée à prêter serment lors de la première séance à laquelle elle assistera.

Il souhaite débiter cette réunion par une courte allocution.

« Pour la législature 2011 – 2015 - qui vient de se terminer - sur 906 conseillers municipaux des 45 communes genevoises, on a compté 369 démissions soit 41 % des élus ainsi que 115 refus de mandat de viennent-ensuite. Si on additionne les démissions et les refus de mandat ce sont 479 Conseillers/ère municipaux qui n'ont pas exercés leur mandat jusqu'au bout soit le 53 % des élus. En 2011, ces candidats se sont engagés pour 4 ans mais ils n'ont pas tenu leur promesse et il a fallu les remplacer.

Près de 10 % des conseillers municipaux qui ont siégé dans l'ancienne législature n'ont jamais été élus car l'explosion des démissions a épuisé la réserve des viennent-ensuite. Ces conseillers municipaux ont été choisis par « copinage » Dans cette situation, il faut se poser la question de la légitimité démocratique car ils n'ont pas participé aux élections municipales d'avril 2011.

Certes, il y a des excuses à faire valoir comme par exemple le

- déménagement qui justifie un départ mais aussi
- la difficulté de concilier l'activité professionnelle et familiale et le mandat politique ainsi que la diminution du prestige d'assumer cette fonction publique
- les jetons de présence n'est pas un facteur à motiver le ou la Conseiller municipal à faire des sacrifices en temps et en préparation de séance d'autant plus qu'à partir de hier 1^{er} juin 2015 – et sur décision du Conseil d'Etat – la rémunération allouée aux élus municipaux sont soumis à l'impôt sur le revenu !

Il faut que j'ajoute que les compétences communales et les prérogatives des conseillers municipaux sont hélas faibles dans notre canton car la plupart des décisions concernant les communes se prennent au niveau du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'Etat fédéral.

Lorsqu'on est conseiller municipal il faut être plus amoureux de sa commune que de la politique en tant que telle.

Tout cela est un signe des temps où certains élus fuient leurs responsabilités.

En ce qui concerne Puplinge, il y a eu 7 démissions entre 2011 et 2015 soit 41 % de l'effectif des 17 conseillers municipaux ainsi qu'un refus de viennent ensuite.

Heureusement - à Puplinge - la charge n'est pas aussi complexe que dans d'autres communes mais elle va certainement augmenter avec l'arrivée de nouveaux habitants

Notre Conseil administratif atténuera bien la charge de travail des Conseillers municipaux et je le remercie d'ores et déjà.

Comme note très positive, il faut relever que NOS trois conseillers administratifs ont été reconduits dans leurs fonctions pour la nouvelle législature 2015 à 2020 et même ont été élus au premier tour déjà et je les en félicite.

Il y a un immense chantier qui se profile d'ici 2018, c'est la répartition des tâches qui sera discutée et négociée entre les communes et le canton pour éviter autant se faire que peut les doublons et les enchevêtrements. Dans ce cadre, ce sont les députés et non les élus municipaux qui auront le dernier mot pour répartir nouvellement les tâches entre les communes et le canton et de les désenchevêtrer ainsi que d'éliminer les doublons. Rassurez-vous, les moyens financiers supplémentaires seront transmis aux communes pour assurer les nouvelles tâches dont elles auront la responsabilité ».

1. Prestation de serment des Conseillers municipaux

Monsieur Riedweg donne la lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des conseils municipaux à l'assemblée.

*«Arrêté relatif à la validation des élections des Conseils municipaux du 19 avril 2015, 6 mai 2015,
LE CONSEIL D'ETAT*

- *vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;*
- *vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 avril 2015 constatant les résultats de l'élection des Conseils municipaux, du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'avis officielle, du vendredi 24 avril 2015 ;*
- *attendu qu'un recours a été interjeté contre cet arrêté auprès de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice, concluant notamment à son annulation en tant qu'il concerne la commune de Lancy ;*
- *attendu que la validation de l'élection du Conseil municipal de la commune de Lancy ne peut intervenir tant que ledit recours est pendant ;*
- *vu l'absence de recours contre l'élection des Conseils municipaux dans les autres communes*
- *attendu que l'élection des Conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,*

A R R Ê T E :

L'élection des Conseillers municipaux, du 19 avril 2015, est validée.»

Monsieur Riedweg invite les Conseillers municipaux, à se lever et, à l'appel de leur nom, de lever la main droite et de prononcer les mots « Je le jure » ou « Je le promets », ensuite de quoi il leur demande de bien vouloir baisser la main.

Formule du serment lue par le Président :

*« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

Appel des conseillers pour la prestation de serment :

Brülhart	Christian
Chiriatti	Claudine

Da Costa	Marco
Distasi	Carole
Fillet	Eric
Grand	Jérôme
Hunziker	Thomas
Luisoni	Lucas
Madarasz	Roman
Martinez	Isabelle
Mathys	Alexandra
Nicole	Didier
Sandoz	Florent
Waldispühl	Philippe
Zwahlen	Marc

Monsieur Riedweg prend acte des serments ou des promesses des Conseillers municipaux.

2. Election du Bureau du Conseil municipal

Dans un premier temps, Monsieur Riedweg procède à l'élection du Président ou de la Présidente du Conseil municipal et par conséquent, demande à l'assemblée quelles sont les propositions.

Election du Président ou de la Présidente

Monsieur Luisoni de Puplinge alternatives propose Madame Carole DISTASI qui exerce, au Conseil municipal, depuis 4 ans et qui a œuvré, l'an passé, en qualité de Vice-Présidente.

Est élue à l'unanimité, Madame Carole Distasi, au poste de Présidente du Conseil municipal à laquelle Monsieur Riedweg adresse ses félicitations. Il lui cède donc son fauteuil !

DEUXIEME PARTIE

Madame la Présidente prend la parole et remercie de la confiance témoignée.

Madame la Présidente prie Monsieur Bernhard RIEDWEG de bien vouloir se lever et lui lit une nouvelle fois la formule du serment :

« Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Madame la Présidente demande à Monsieur Bernhard Riedweg, de lever la main droite et de dire « Je le jure ou je le promets ».

Monsieur Riedweg promet.

Madame la Présidente prend acte de son serment.

Election du Vice-Président ou de la Vice-Présidente

Madame la Présidente demande à l'assemblée s'il y a des propositions.

Monsieur Hunziker du Groupement des Intérêts communaux propose Monsieur Eric FILLET, Conseiller municipal depuis plusieurs années.

Est élu, à l'unanimité, Monsieur Eric Fillet, au poste de Vice-Président auquel Madame la Présidente adresse ses félicitations.

Pour la fonction de Secrétaire, Madame la Présidente propose, comme il a été fait dans la précédente législature et comme le règlement du Conseil municipal en donne la possibilité, de désigner à cette

fonction le Secrétaire de Mairie, Monsieur Patrick ARTER. Elle ajoute que le Secrétaire n'aura qu'une voix consultative.

Personne ne s'opposant à cette proposition, Monsieur Patrick Arter est nommé à la fonction de Secrétaire du Conseil municipal. Madame la Présidente le remercie d'ores et déjà de sa collaboration.

Election du ou de la Vice-Secrétaire

Madame la Présidente demande à l'assemblée s'il y a des propositions.

Monsieur Waldispühl du Mouvement Participatif Puplingeois propose Monsieur Jérôme GRAND, employé de la Ville de Genève et très consciencieux.

Est élu, à l'unanimité, Monsieur Jérôme Grand, au poste de vice-Secrétaire auquel Madame la Présidente adresse ses félicitations.

4. Nomination des membres aux diverses commissions

Madame la Présidente fait remarquer que chaque membre a reçu sur sa place, une proposition de répartition pour les sept commissions permanentes. Elle demande si, avant de désigner les Président-e-s et les Vice-Président-e-s, quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de la dénomination des commissions et du nombre de membres.

Monsieur Hunziker prend la parole. Il souhaite changer les noms des sept commissions actuelles afin d'obtenir six commissions de la manière suivante :

Commission Agriculture-Feu-Voirie et environnement,
Commission Aménagement – Travaux – Mobilité – Cimetière,
Commission Animation – Culture – Sports – Loisirs,
Commission Finances – Logement – Naturalisation,
Commission Social - Petite enfance – Aînés,
Commission Solidarité,
Commission ad hoc Information - Participation

Monsieur Grand demande à ce que l'on passe de 6 à 7 commissions. En effet, l'alliance «Mouvement participatif puplingeois» et «Puplinge alternatives» représente 35% des votations. Ils sont là pour travailler ensemble et faire face aux enjeux, en toute modestie mais avec engagement et ambitions. Leurs convictions passent par la création d'une commission de participation et jeunesse. «Jeunesse» car peu de choses ont été faites ces derniers temps et trop peu de plages horaires et d'ouvertures à différents âges proposées. Ils souhaitent des infrastructures à la hauteur de la commune et des habitants qu'il est attendu en plus au sein de la commune. La participation est leur programme et il y a des choses à faire. Notamment de transmettre des informations, à moyen terme. Ils souhaitent faire des choses simples, comme des moments de partage qui pourraient être organisés. A ce sujet, le mandat avec Equiterre est toujours en cours. Ils ne se posent pas en opposition à ce qui se fait déjà mais en complément. Ils souhaitent proposer des outils pédagogiques interactifs, des expositions, des ateliers, que les gens aient des informations sur le long terme, sur les enjeux de la commune. Il leur est essentiel que les habitants soient informés correctement. Pour ce faire, il faut développer des stratégies alternatives. Des enjeux importants pour la commune vont arriver. La proposition faite ce soir qui répond à deux enjeux essentiels de la commune et est déjà un consensus par rapport à leur demande préalable. Il ne s'agit pas d'un élément non négociable. Il s'agit d'une volonté par la création d'une commission au Conseil municipal. Il s'agit de leur matière d'élection et ils le défendent.

Monsieur Luisoni ajoute qu'il soutient la proposition de Monsieur Grand. Le Conseil municipal connaît ses convictions liées à la jeunesse et à la participation. Il y a une nécessité de créer la

motivation chez les jeunes adultes. Il rebondit sur le discours de Monsieur Riedweg et ajoute que si l'on stimulait l'intérêt des gens, ils s'impliqueraient plus par le biais d'une démarche participative. Cette commission pourrait partir avec un budget qui comporte déjà une ligne budgétaire pour 2015. Il souhaite deux commissions distinctes intitulées «Jeunesse, participation» et «Aînés petite enfance». Monsieur Hunziker, après discussion avec son groupement répond qu'une commission adhoc pour traiter de ces sujets, serait plus adéquate mais effectivement limitée à un travail dans le temps.

Monsieur Grand ajoute que pour rebondir sur le discours de Monsieur Riedweg, 30% des membres du Conseil municipal sont âgés de moins de 30 ans. C'est donc engageant et encourageant. Monsieur Grand demande un geste de reconnaissance afin de marquer le coup. Le jeu en vaudra la chandelle.

Monsieur Luisoni ajoute qu'une commission ad hoc se crée en milieu de législature mais lorsque l'on est en début de législature, selon les propos que Monsieur Grand, il lui paraît évident de créer une commission permanente. Ce serait peu adéquat de créer une commission ad hoc.

Monsieur Hunziker ajoute que les autres commissions sont à 5 à l'exception de la commission des finances.

Madame la Présidente soumet au vote les dominations des commissions et le nombre de membres par commissions.

Commissions :

Agriculture-Feu-Voirie - environnement : dénomination adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres : 5 membres. Adopté à l'unanimité.

Aménagement – Travaux – Mobilité – Cimetière : dénomination adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres : 7 membres. Adopté à l'unanimité.

Animation – Culture – Sports – Loisirs : dénomination adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres : 7 membres. Adopté à l'unanimité.

Finances – Logement – Naturalisation : dénomination adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres : 7 membres. Adopté à l'unanimité.

Social - Petite enfance – Aînés – Jeunesse : dénomination adoptée par 11 voix pour et 4 voix contre.

Nombre de membres : 5 membres. Accepté par 11 voix pour et 4 voix contre.

Solidarité, dénomination adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres : 5 membres. Adopté à l'unanimité.

Création d'une commission Information – Participation : la création de cette commission est refusée par 8 voix contre, 2 abstentions et 5 voix pour.

Création d'une commission ad hoc Information – Participation Le résultat du vote est le suivant : 2 voix pour, 2 voix contre et 11 abstentions, la Présidente doit donc trancher.

Monsieur Luisoni demande une suspension de séance afin de s'entretenir avec ses collègues.

La Présidente suspend la séance pour 10 minutes.

Lors de la reprise de la séance, Madame la Présidente tranche en faveur de la création de cette commission participative ad hoc. Le nombre proposé de 5 membres est accepté par 6 voix pour et 9 abstention.

Madame la Présidente fait désigner les Président-e-s et les Vice-Président-es de ces commissions, lesquels doivent être également élus par le Conseil municipal et demande quelles sont les propositions pour la commission :

- Agriculture-Cimetière-Feu-Voirie-Environnement

PRÉSIDENCE :

Le Groupement des intérêts communaux propose Madame Alexandra MATHYS qui a déjà siégé au Conseil municipal durant la dernière législature et pourra dynamiser cette commission.

Monsieur Sandoz demande quelles sont ses compétences de Madame Mathys pour présider cette commission. Monsieur Hunziker répond qu'elle est employée de commerce. Il dit être sûr qu'elle saura faire l'affaire. Par 10 voix pour et 5 abstentions Madame Mathys est élue.

VICE-PRESIDENCE :

Le Mouvement Participatif Puplingeois propose Monsieur Florent SANDOZ, diplômé d'horticulture en cours de brevet fédéral de paysagiste, indépendant et avec beaucoup de qualités humaines et organisationnelles idéales pour remplacer la Présidente. A l'unanimité, Monsieur Sandoz est élu.

- Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière

PRESIDENCE :

Le Groupement des intérêts communaux propose Monsieur Roman MADARASZ qui a déjà siégé au Conseil municipal durant la dernière législature et expérimenté en matière de travaux.

Par 13 pour et 3 abstentions, Monsieur Madarasz est élu.

VICE-PRESIDENCE :

Puplinge alternatives propose Monsieur Lucas LUISONI qui a été Président, avec compétences, de cette commission durant deux législatures.

A l'unanimité, Monsieur Luisoni est élu.

- Animations – Culture – Sports - Loisirs

PRESIDENCE :

Le Groupement des intérêts communaux propose Madame Claudine CHIRIATTI pour ses qualités et sa présence lors de toutes les fêtes communales.

Madame Chiriatti est élue par 13 voix pour et 3 abstentions.

VICE PRESIDENCE :

Puplinge alternatives propose Madame Carole DISTASI qui a été très présente dans cette commission lors de la précédente législature et membre active qui a participé à plusieurs manifestations.

A l'unanimité, Madame Distasi est élue.

- Finances-Logement-Naturalisations

PRESIDENCE :

Le Groupement des intérêts communaux propose Monsieur Thomas HUNZIKER qui a déjà présidé cette commission et qui mènera très bien ce mandat.

A l'unanimité Monsieur Hunziker est élu.

VICE-PRESIDENCE :

Puplinge Bouge propose Monsieur Philippe WALDISPÜHL pour ses compétences professionnelles et son engagement.

A l'unanimité, Monsieur Waldispühl est élu.

- Social-Petite enfance – Aînés-Jeunesse

PRESIDENCE :

Le Groupement des intérêts communaux propose Monsieur Christian BRÜLHART qui a déjà siégé, en qualité de Président, en dernière législature, au sein de cette commission. Il a également participé à la création de la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance.

Par 13 voix pour et 3 absentions, Monsieur Brülhart est élu.

VICE-PRESIDENCE :

Le Mouvement Participatif Puplingeois propose Monsieur Jérôme GRAND au travers de ses divers engagements associatifs et son engagement professionnel.

A l'unanimité Monsieur Grand est élu.

- Solidarité

PRESIDENCE :

Puplinge alternatives propose Monsieur Luca LUISONI à cette présidence qui a toutes les qualités par son travail et ses nombreuses expériences dans le domaine de la coopération.

A l'unanimité, Monsieur Luisoni est élu.

VICE-PRESIDENCE :

Le Groupement des intérêts communaux propose Monsieur Eric FILLET qui a fonctionné dans cette commission par le passé et aura la rigueur nécessaire de par son métier.

Par 13 voix pour et 3 abstentions Monsieur Fillet est élu.

- Information – Participation (commission ad-hoc)

PRESIDENCE :

Le Mouvement Participatif Puplingeois propose Monsieur Florent SANDOZ pour ses nombreuses expériences ces derniers mois en la matière.

A l'unanimité Monsieur Sandoz est élu.

VICE-PRESIDENCE :

Le Mouvement Participatif Puplingeois propose Monsieur Jérôme GRAND qui est instigateur de ce mouvement qui a ému les foules à Puplinge.

A l'unanimité Monsieur Grand est élu.

Monsieur Marti ajoute qu'afin que cela soit protocolé, les commissions à 7 membres comporteront 4 membres du Groupement des intérêts communaux et 3 membres composé du Mouvement Participatif Puplingeois et de Puplinge alternatives. A l'exception de la commission des finances où Monsieur Riedweg de l'Union Démocratique du Centre, siègera avec 3 membres du Groupement des intérêts communaux et 2 membres composé de Puplinge bouge et Puplinge alternatives.

Madame la Présidente informe qu'il reste à désigner les membres qui feront partie de la commission de réclamation. Il s'agit d'une instance qui a pour compétence d'examiner les recours éventuels déposés par des contribuables astreints à la taxe professionnelle communale, à savoir les personnes indépendantes ayant leur siège dans la commune.

Selon les dispositions légales, cette commission doit être formée de cinq membres, dont deux désignés par l'Exécutif. Celui-ci a, d'ores et déjà, décidé de renouveler le mandat de Monsieur Michel PITTELOUD, et de proposer à la nomination par le Conseil d'Etat, la candidature de Monsieur Philippe HUBER.

Trois membres restent donc à nommer par le Conseil municipal. Membres qui d'ailleurs ne doivent pas nécessairement faire partie du Conseil municipal. Madame la Présidente signale, à ce propos, que deux des trois personnes, membres jusqu'à ce jour de la commission, soit Messieurs François GRIN et Jean-Claude RELLSTAB, ont marqué leur accord pour le renouvellement de leur mandat.

La Mairie n'ayant pas enregistré d'autres candidatures pour siéger dans cette commission, le Conseil municipal est amené à proposer au minimum un membre.

Madame la Présidente demande s'il y a des propositions.

Monsieur le Maire ajoute que cette commission est obligatoire. En 1991 il lui avait dit qu'en 20 ans elle ne s'était pas réunie. Depuis, il y a 24 ans, elle n'a toujours pas été réunie. Commission appelée à disparaître par un projet actuellement ou prochainement au Grand-Conseil.

Le Groupement des intérêts communaux propose Monsieur Thomas HUNZIKER.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte les membres proposés.

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur le Maire pour la conclusion.

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, vous venez de prêter serment de vous engager en faveur de notre commune.

Je souhaite que durant cette législature, qui débute ce jour, vos débats, toutefois à ma connaissance c'est la première fois que la Présidente doit départager, même avec des sensibilités différentes, des

préoccupations différentes, ou de modes d'étude différents aboutissent à dégager de larges consensus avec comme objectif primordial de défendre l'intérêt public commun plutôt que les intérêts particuliers. Il est à mes yeux particulièrement important d'obtenir de tels consensus qui sont seuls à même de permettre de défendre au mieux l'intérêt de la majorité de nos concitoyennes et concitoyens et ce en particulier face aux défis que la commune devra relever ces prochaines années.

Je tiens à citer en particulier :

- Comme j'en avait déjà parlé il y a quatre ans, mais le chantier a pris du temps à démarrer : l'intégration de 25% environ de nouveaux habitants découlant directement ou indirectement du quartier des Hutins avec près de 190 logements prévus dont 58 destinés en priorité aux habitants de la commune et des surfaces destinées à des commerces et activités de proximité; Un accueil des nouveaux habitants des Hutins avec toutes les sociétés communales sera organisé;
- L'ouverture de l'espace de vie enfantine qui rappelons-le est le plus gros investissement de notre commune des quarante dernières années. L'inauguration aura lieu cet automne mais la fondation pour la petite enfance a encore bien du travail d'ici là ;
- La mise en œuvre des mesures préconisées par l'étude de circulation ceci pour limiter la circulation de transit à laquelle nous sommes confrontés, avec en particulier le réaménagement de la rue de Graman ;

La problématique du stationnement, dont les contours sont définis par notre plan directeur communal ;

- L'aménagement des terrains récemment achetés en plein centre du village (en lien avec le verger acquis il y a une dizaine d'année) et pour lesquels le conseil a voté un crédit d'étude pour y aménager un parking souterrain, des locaux communaux et dans les étages des logements destinés aux personnes âgées de la commune, le tout en tenant compte des principes intergénérationnels, de développement durable et ceci avec des aménagements extérieurs de qualité permettant de faire de cet endroit un espace convivial au centre du village ;
- La question de l'adaptation de nos infrastructures souvent dimensionnées du temps où Puplinge comptait quelques centaines d'habitants. Je pense en particulier à notre voirie, à une salle polyvalente destinée à des activités diverses. S'agissant de la voirie il est indispensable de la sortir de l'école pour des questions de sécurité. De plus les activités parascolaires sont toujours plus fréquentées et les locaux à disposition devraient être adaptés;
- Ces sujets, comme tant d'autres, sont à mettre en relation avec la capacité financière très limitée de notre commune qui rappelons-le est bien plus basse que toutes les communes de la région Arve-Lac qui nous entourent. De plus la taille de notre administration est limitée et certains dossiers ne peuvent pas avancer au rythme que nous souhaitons. Par ailleurs de nouvelles normes et exigences édictées par le canton apparaissent régulièrement. Toute charge supplémentaire nécessitera une adaptation de notre administration.
- Nous devons être très attentifs face aux volontés du canton de désenchevêtrer et de reporter sur les communes de nouvelles charges avec peut être la délégation de nouvelles compétences. Mais je suis moins optimiste quant au transfert financier.
- Enfin si il y a quatre ans les développements urbanistiques des périmètres Grands Prés et Mon Idée figuraient parmi les sujets qui nous préoccupaient particulièrement, la lutte et la cohésion des autorités, des associations et des habitants ont permis de reporter ce projet démesuré. Mais pour combien de temps ? Depuis, le développement des établissements pénitentiaires nous a préoccupés la dernière législature et ceci continuera cette présente législature.

Il va de soi que tous ces sujets seront évoqués au sein de ce conseil ainsi que bien d'autres et qu'ils nécessiteront assurément un travail actif en commissions pour vous permettre de prendre votre décision en toute connaissance de cause.

Tout en respectant le cadre légal de la séparation des pouvoirs et des responsabilités attribuées à votre conseil respectivement à l'exécutif, je souhaite maintenir une collaboration active entre nos instances, ceci dans l'esprit de ce qui s'est fait jusqu'à présent pour nous permettre, ensemble, de mener à bien les tâches qui nous ont été confiées désormais pour cinq ans par les habitants de notre commune.

Alors, merci à toutes et tous de votre engagement, qui vous le verrez n'est pas évident tous les jours, de temps en temps source de frustrations, mais est assurément intéressant et riche d'enseignement. Ceci dit, je vous informe que chaque nouveau membre de ce conseil a reçu une documentation que je vous invite à parcourir pour prendre connaissance d'éléments liés au fonctionnement de la commune et en particulier du conseil municipal.

Pour les Présidents de commissions, je vous informe que les documents concernant votre commission sont regroupés dans un bac à courrier au nom de votre commission au local technique.

J'ai, d'autre part, l'honneur de vous informer que, selon les dispositions légales, mes collègues adjoints ainsi que votre serviteur, fonctionneront comme officiers d'état civil extraordinaires.

Je vous informe également qu'en parfaite entente avec mes adjoints je leur ai délégué une partie de mes fonctions, dont voici le détail :

Monsieur Gérard GARNIER,
Adjoint

Animation, Jeunesse, Feu – Voirie - Protection civile,
Travaux - Entretien (bâtiments, parcs, énergie)

Monsieur Nicolas NUSSBAUM
Adjoint

Ecole – Parascolaire, Etat civil, Finances-Logement
(naturalisations)

Monsieur Gilles MARTI,
Maire

Par conséquent je conserve
Administration générale (personnel), Agriculture,
Aménagement, Information, Police, Social – Petite
enfance – Aînés, Transports – Mobilité, Travaux -
entretien (routes, canalisations)

Je vous signale, enfin, que le cortège de la fête des promotions, samedi 27 juin, sera la première présence officielle publique de toutes et tous.

En attendant ces festivités, et pour souhaiter la bienvenue aux Conseillères municipales, j'ai le plaisir de leur remettre un petit bouquet de fleurs de circonstance.

Maintenant que l'ordre du jour est épuisé, je vous propose de partager un verre de l'amitié, tous ensemble, y compris le public.

Je tiens également à signaler qu'à coup sûr la première séance de la législature se clôt maintenant, mais aussi très probablement la dernière séance se tenant dans cette salle car d'ici fin septembre la nouvelle salle devrait être terminée».

La présidente déclare la séance close. Il est 22 heures.

COMMUNE DE



La Présidente

Carole DISTASI

Le Vice-Président

Eric FILLET

Le Secrétaire

Patrick ARTER

Puplinge, le 20 août 2015